



GROUPE  
D'ASSURANCE  
MUTUALISTE  
ENGAGÉ

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

24 mars 2021

**Covéa saisit le Parquet National Financier contre Denis Kessler  
pour manipulation de cours et abus de biens sociaux**

Mercredi 24 mars 2021, le groupe Covéa, premier actionnaire de Scor, a déposé plainte entre les mains du Parquet National Financier pour le compte de Scor, à l'encontre de son PDG Denis Kessler, pour manipulation de cours et abus de biens sociaux.

Ces faits, commis entre septembre 2018 et janvier 2019, visent :

- d'une part, le rachat massif d'environ 4,6 millions d'actions de Scor, pour un montant total de 195 millions d'euros ayant permis de gonfler artificiellement le cours et entraîné un surcoût pour Scor de 31 millions d'euros,
- d'autre part l'engagement de près de 16 millions d'euros de frais de conseils pour prétendument contrer une tentative de prise de contrôle de Scor par Covéa alors même que Covéa avait retiré sa proposition par ailleurs amicale dès le 4 septembre 2018.

Ces faits ont conduit Covéa à porter plainte au nom de Scor.

**À propos de Covéa**

*Groupe d'assurance mutualiste français, Covéa est leader en dommages et responsabilité et protège un ménage sur trois grâce à ses 21 000 collaborateurs en France, engagés quotidiennement au service de plus de 11,5 millions d'assurés.*

*Fort de ses trois marques MAAF, MMA et GMF, Covéa est un acteur financier solide et dynamique. Le groupe Covéa est également présent à l'international.*

**Contacts presse :**

[presse@covea.fr](mailto:presse@covea.fr)

Aymeric Granet – Publicis Consultants

[aymeric.granet@publicisconsultants.com](mailto:aymeric.granet@publicisconsultants.com) – 06 81 54 33 29

Laurence Bault – Publicis Consultants

[laurence.bault@publicisconsultants.com](mailto:laurence.bault@publicisconsultants.com) – 07 85 90 63 36

LinkedIn • Twitter • YouTube

[covea.eu](http://covea.eu)